Nations Unies S/2004/38



## Conseil de sécurité

Distr. générale 16 janvier 2004 Français Original: anglais

## Lettre datée du 14 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler l'attention sur ma lettre du 16 juillet 2003 (S/2003/724) transmettant le troisième rapport présenté par l'Italie au Comité contre le terrorisme, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Ayant examiné attentivement ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour faire part de ses observations préliminaires. Il a demandé à l'Italie une réponse, sous la forme d'un quatrième rapport, d'ici le 29 mars 2004.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Inocencio F. Arias